Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Nature des entiers dépens

Par Lockoss

Bonjour, suite à jugement en reconnaissance de paternité rendu positif, il y a point du jugement que je ne comprend pas.

La partie adverse a été condamné à me verser une somme en application de l'art 700 CPC, ainsi qu'aux entiers dépens en application de l'art 696 du CPC.

L'art 695 du CPC dispose que sont inclus "7° La rémunération des avocats dans la mesure où elle est réglementée y compris les droits de plaidoirie".

Dois-je comprendre que les honoraires versé à mon avocat me seront remboursés en plus de la somme dû en application de l'art 700 ?

Merci d'avance pour vos réponses.